

DELIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 30 mai 2023,
Siège de la Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer à LE PALAIS

Nombre de délégués en exercice : 10	Nombre de délégués présents : 10	Nombre de votants : 10
-------------------------------------	----------------------------------	------------------------

L'an deux mille vingt-trois, le trente mai à neuf heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué le dix-sept mai, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, au siège de la Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer à LE PALAIS.

Délégués titulaires présents : Stéphanie DOYEN, Tibault GROLLEMUND, Annaïck HUCHET, Ronan JUHEL, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Philippe LE RAY, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Dominique ROUSSELOT.

Déléguée suppléante présente : Hélène CODA-POIREY.

Personne qualifiée présente : Yves LE FLOCH, Président du Conseil de Développement du Pays d'Auray.

Personnes qualifiées absentes excusées : Bernard GUILLOU, Conseiller aux décideurs locaux, Baptiste ROLLAND, Sous-Préfet de Lorient.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu délibérer valablement.

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC11	SECRETAIRE DE SEANCE – DESIGNATION	Approuve la nomination de Mme Annaïck HUCHET comme secrétaire de séance	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC12	PROCES-VERBAL DE SEANCE – ADOPTION	Approuve le procès-verbal de la séance du 8 mars 2023	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC13	ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022	Désigne Mme Annaïck HUCHET, Vice-présidente, comme Présidente pour la séance relative au vote du compte administratif 2022.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Délégués titulaires présents : Stéphanie DOYEN, Tibault GROLLEMUND, Annaïck HUCHET, Ronan JUHEL, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Dominique ROUSSELOT.

Délégué titulaire absent : Philippe LE RAY.

Déléguée suppléante présente : Hélène CODA-POIREY.

Personne qualifiée présente : Yves LE FLOCH, Président du Conseil de Développement du Pays d'Auray.

Personnes qualifiées absentes excusées : Bernard GUILLOU, Conseiller aux décideurs locaux, Baptiste ROLLAND, Sous-Préfet de Lorient.

M. le Président étant sorti.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu délibérer valablement.

Nombre de délégués en exercice : 10	Nombre de délégués présents : 9	Nombre de votants : 9
-------------------------------------	---------------------------------	-----------------------

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC14	FINANCES SYNDICALES – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – ADOPTION	Approuve le compte administratif de l'exercice 2022 tel que présenté ci-dessous :	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Délégués titulaires présents : Stéphanie DOYEN, Tibault GROLLEMUND, Annaïck HUCHET, Ronan JUHEL, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Philippe LE RAY, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Dominique ROUSSELOT.

Déléguée suppléante présente : Hélène CODA-POIREY.

Personne qualifiée présente : Yves LE FLOCH, Président du Conseil de Développement du Pays d'Auray.

Personnes qualifiées absentes excusées : Bernard GUILLOU, Conseiller aux décideurs locaux, Baptiste ROLLAND, Sous-Préfet de Lorient.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu délibérer valablement.

Nombre de délégués en exercice : 10	Nombre de délégués présents : 10	Nombre de votants : 10
-------------------------------------	----------------------------------	------------------------

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00 €	56 644,52 €	0,00 €	521 744,93 €	0,00 €	578 389,45 €
Opérations de l'exercice	414 191,15 €	411 811,22 €	21 129,57 €	27 064,63 €	435 320,72 €	438 875,85 €
TOTAUX	414 191,15 €	468 455,74 €	21 129,57 €	548 809,56 €	435 320,72 €	1 017 265,30 €
Résultats de clôture 2022		54 264,59 €		527 679,99 €		581 944,58 €
Reste à réaliser à reporter en 2023	0,00 €	0,00 €	15 480,00 €	0,00 €	15 480,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	414 191,15 €	468 455,74 €	36 609,57 €	548 809,56 €	450 800,72 €	1 017 265,30 €
Résultats définitifs cumulés		54 264,59 €		512 199,99 €		566 464,58 €

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC15	FINANCES SYNDICALES – EXERCICE 2022 – AFFECTATION DES RESULTATS	La section d'investissement ne présentant pas un besoin de financement, affecte les résultats comme suit : - au Compte 001 – Excédent d'investissement reporté : 527 679,99 € - au Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 54 264,59 €	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC16	FINANCES SYNDICALES – REPRISE DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT	- Statue favorablement sur cette reprise de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement à hauteur de 342 199,99 € ; - Procéder aux écritures comptables nécessaires à sa mise en œuvre.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

2023DC17	FINANCES SYNDICALES – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET	se prononce et adopte la décision modificative n°1 dans les conditions suivantes :	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
-----------------	---	--	---

Section de Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 - 60623/020 - Alimentation	100,00 €	74 - 74751/020 - GPF de rattachement	- 55 000,00 €
011 - 6185/020 - Frais de colloques et séminaires	500,00 €	74 - 7477/020 - Budget communautaire et fonds structurels	-55 100,00 €
011 - 6237/020 - Publications	1 000,00 €	74 - 7478/020 - Autres organismes	0,01 €
012 - 64111/020 - Rémunération principale	6 700,00 €	042- 7785/01 - Excédent d'investissement transféré au compte de résultat	342 199,99 €
012 - 64118/020 - Autres indemnités	800,00 €		
012 - 64131/020 - Rémunérations	10 700,00 €		
022 - 022/01 - Dépenses imprévues	3 200,00 €		
023 - 023/01 - Virement à la section d'investissement	209 100,00 €		
Total dépenses de fonctionnement	232 100,00 €	Total recettes de fonctionnement	232 100,00 €

Section d'Investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
020 - 020/01 - Dépenses imprévues	- 3 099,99 €	021 - 021/01 - Virement de la section de fonctionnement	209 100,00 €
20 - 202/014/020 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	- 105 000,00 €		
20 - 2031/014/020 - Frais d'études	- 120 000,00 €		
20 - 2051/011/020 - Concessions et droits similaires	- 45 000,00 €		
21 - 2183/011/020 - Matériel de bureau et informatique	- 20 000,00 €		
20 - 2031/020 - Frais d'études	- 25 000,00 €		
23 - 2313/020 - Constructions	- 15 000,00 €		
27 - 2764/01 - Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	200 000,00 €		
040 - 1068/01 - Excédents de fonctionnement capitalisés	342 199,99 €		
Total dépenses d'investissement	209 100,00 €	Total recettes d'investissement	209 100,00 €

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC18	LEADER – CONVENTION CADRE 2023/2027 AVEC LA REGION BRETAGNE	<p>- Approuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le modèle de convention ci-joint et d'autoriser M. le Président à la signer, • la composition du comité de programmation telle qu'annexée à la présente convention, • la répartition de la maquette financière entre les fiches-actions telle qu'annexée à la présente convention ; <p>- Autorise M. le Président à signer tout autre document relatif à la mise en œuvre du programme.</p>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC19	LEADER – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PAYS AU SEIN DU COMITE DE PROGRAMMATION	<p>- Désigne en tant que membres titulaires au sein du Comité de programmation LEADER :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hélène CODA-POIREY • Stéphanie DOYEN • Aurélie RIO ; <p>- désigne en tant que membres suppléants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ronan JUHEL • Philippe LE RAY • Dominique RIGUIDEL. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC20	LEADER – INGENIERIE ANIMATION GESTION 2023	<p>- Approuve les opérations et leurs plans de financement prévisionnels ;</p> <p>- Sollicite une subvention auprès de la Région et de l'Europe pour l'année 2023 dans le cadre du programme 2015/2022 ;</p> <p>- Sollicite une subvention auprès de la Région et de l'Europe pour l'année 2023 dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER 2023/2027 ;</p> <p>- Autorise M. le Président à signer tout document afférent à ces demandes.</p>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC21	CREATION D'UN DISPOSITIF D'AVANCE REMBOURSABLE POUR LES BENEFICIAIRES DE FONDS EUROPEENS LEADER ET DLAL FEAMPA	<p>- Autorise la création d'un dispositif d'avance remboursable aux associations bénéficiant de subventions européennes LEADER et DLAL FEAMPA, dans les conditions précisées ci-dessus ;</p> <p>- Approuve le modèle de convention cadre ci-joint ;</p> <p>- Autorise M. le Président à signer toute convention ultérieure avec les bénéficiaires, sans que le total cumulé des avances accordées ne dépasse 200 000 € ;</p> <p>- Prévoit les crédits nécessaires au budget investissement du Pays d'Auray.</p>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>